

Formation professionnelle

Répertoire des activités du programme d'études et de perfectionnement 2009-2010

Conditions d'admission :

Activités de perfectionnement

- Être titulaire d'un certificat de compétence valide émis par la Commission de la construction du Québec (CCQ) en lien avec la formation choisie ;
- Posséder les préalables du cours sélectionné;
- Avoir des heures travaillées et déclarées à la CCQ dans son métier ou occupation en lien avec la formation choisie soit :
 - √ Avoir un minimum de 400 heures travaillées et déclarées à la CCQ dans son métier ou occupation au cours des 24 des 26 derniers mois.

OU

- √ Avoir au moins 8 000 heures travaillées et déclarées à la CCQ dans son métier ou occupation dont une heure au cours des cinq dernières années.

Condition additionnelle pour les activités de 135 heures et plus

- √ Avoir un total d'heures travaillées et déclarées à la CCQ dans son métier ou occupation en lien avec la formation choisie, 3 fois supérieur à la durée de la formation.

Soutien financier au perfectionnement :

Modalités de remboursement des frais de déplacement, et d'hébergement

En plus des frais d'inscription et de scolarité, le **Fonds de formation des travailleurs de l'industrie de la construction (FFIC)** et le **Plan de formation du secteur résidentiel (PFR)** remboursent à la personne admissible les frais selon le tableau suivant.

Moins de 60 km (aller)	<p>Cours de 4 heures et moins par jour : 17\$ par jour ou soir de formation</p> <hr/> <p>Cours de plus de 4 heures par jour : 34\$ par jour ou soir de formation</p>
De 60 km à moins de 119 km (aller)	.40\$ par km parcouru, par jour ou soir de formation pour un aller et un retour.
De 120 km à moins de 249 km (aller)	<p>101\$ par jour ou soir de formation.(Voir note 1)</p> <hr/> <p>Pour la formation à plein temps de plus de 4 heures par jour répartie sur plusieurs semaines, .40\$ par km parcouru pour un aller et un retour pour chaque semaine de formation. (Voir note 3)</p> <hr/> <p>Pour la formation de plus de 4 heures par jour répartie sur plusieurs fins de semaines, .40\$ par km parcouru pour un aller et un retour pour chaque fin de semaine de formation. (Voir note 3)</p> <hr/> <p>Pour toute autre formation, .40\$ par km parcouru pour un aller au début du cours et un retour à la fin du cours. (Voir notes 3 et 4)</p>
De 250 km à 499 km (aller)	<p>101\$ par jour ou soir de formation.(Voir note 1)</p> <hr/> <p>Pour la formation à plein temps de plus de 4 heures par jour répartie sur plusieurs semaines, les nuitées de fin de semaine et celles des jours fériés sont payées à raison de 101\$ par jour. (Voir note 3) De plus, .40\$ par km parcouru pour un aller au début du cours et un retour à la fin du cours. (Voir notes 2 et 3)</p> <hr/> <p>Pour la formation de plus de 4 heures par jour répartie sur plusieurs fins de semaines, .40\$ par km parcouru pour un aller et un retour pour chaque fin de semaine de formation. (Voir notes 3 et 4)</p>

Pour toute autre formation, .40\$ par km parcouru pour un aller au début du cours et un retour à la fin du cours.

500 km et plus (aller)

101\$ par jour ou soir de formation.(Voir note 1)

Pour la formation à plein temps de plus de 4 heures par jour répartie sur plusieurs semaines, les nuitées de fin de semaine et celles des jours fériés sont payées à raison de 101\$ par jour.

+ une nuitée précédant le jour du début du cours ainsi que la nuitée suivant la fin du cours (101\$/nuitée) (Voir note 3)

+ .40\$ par km parcouru pour un aller au début du cours et un retour à la fin du cours. (Voir notes 2 et 3)

Pour la formation de fin de semaine échelonnée sur plusieurs fins de semaine, .40\$ par km pour un aller et un retour pour chaque fin de semaine que dure la formation (Voir notes 3 et 4) ainsi qu'une nuitée de 101\$ précédent le jour du début du cours à chaque fin de semaine de formation.

Notes :

1. Il ne peut y avoir double indemnité d'hébergement.
2. La personne dont la formation à **plein temps** est entrecoupée par les vacances annuelles de l'industrie (fin juillet), la semaine de relâche (lorsque applicable) ou par les vacances de la période des Fêtes, aura droit à un deuxième aller-retour en frais de déplacement.
3. Pour avoir droit au remboursement de l'indemnité de 0,40\$ du kilomètre pour le retour, il faut assister à la formation et l'avoir complétée en totalité.
4. Notez que toute personne qui suit une activité de perfectionnement de 25 heures et moins hors de sa région de domicile, alors que la formation est disponible dans sa région, recevra, au plus, le remboursement des incitatifs d'une personne qui parcourt une distance-aller de 249 km.

Réserve d'heures d'assurance :

Le Fonds de formation des travailleurs de l'industrie de la construction et le Plan de formation des travailleurs du secteur résidentiel versent des heures à la réserve d'assurance de la personne qui suit une ou plusieurs formations totalisant 25 heures et plus par semaine. Ce sont 30 heures par semaine de formation suivie qui seront versées automatiquement à cette réserve. Rappelons que cette réserve est utilisée pour maintenir le régime d'assurance (Carte MÉDIC Construction)

Formation professionnelle

Répertoire des activités du programme d'études et de perfectionnement 2009-2010

Parqueteur-Sableur

Activités de perfectionnement

L'ABC ... des planchers de bois franc et vernis : Assurer la durabilité et l'esthétique de vos installations, réparations et finitions de planchers de bois franc.

* Cette activité est reconnue dans le cadre de l'obligation de formation (article 7).

Durée : 7 heures

Crédit à l'apprentissage : 0

Exigences : Compagnons et Apprentis.

Parquets flottants : Effectuer la pose d'un parquet flottant.

Durée : 8 heures

Crédit à l'apprentissage : 8

Exigences : Compagnons et Apprentis

Ponçage et finition de parquets de bois : Poncer et finir des parquets en lamelle de bois et en marqueterie.

* Cette activité est reconnue dans le cadre de l'obligation de formation (article 7).

Durée : 75 heures

Crédit à l'apprentissage : 75

Exigences : Compagnons et Apprentis.

Pose et réparation de parquets de bois : Poser et réparer des parquets de bois.

* Cette activité est reconnue dans le cadre de l'obligation de formation (article 7).

Durée : 75 heures

Crédit à l'apprentissage : 75

Exigences : Compagnons et Apprentis.

Activités du programme d'études

Construction d'escaliers : Construire des escaliers de bois.

* Cette activité est reconnue dans le cadre de l'obligation de formation (article 7).

Durée : 120 heures

Crédit à l'apprentissage : 120

Exigences : Avoir acquis les compétences liées aux plans et devis, aux mathématiques appliquées, aux assemblages et à l'outillage.

Formation professionnelle

Répertoire des activités du programme d'études et de perfectionnement 2009-2010

Poseur de systèmes intérieurs

Activités de perfectionnement

Outillage électrique et pneumatique : Utiliser des outils à alimentation électrique ou pneumatique de façon sécuritaire.

*Cette activité est reconnue dans le cadre de l'obligation de formation (article 7).

Durée : 30 heures

Crédit à l'apprentissage : 30

Exigences : Compagnons et Apprentis.

Plafonds spéciaux : Effectuer l'installation de divers plafonds suspendus récemment mis en marché.

Durée : 15 heures

Crédit à l'apprentissage : 15

Exigences : Avoir réussi le cours « plafonds acoustiques et décoratifs » ou avoir au minimum 2000 heures travaillées et déclarées à la CCQ à titre de poseur de systèmes intérieurs.

Plans, devis et division d'une surface : Interpréter des plans et devis et diviser une surface.

*Cette activité est reconnue dans le cadre de l'obligation de formation (article 7).

Durée : 15 heures

Crédit à l'apprentissage : 15

Exigences : Compagnons et Apprentis.

Révision des notions théoriques poseur de systèmes intérieurs :

Réviser les principales notions théoriques relatives à l'exercice du métier poseur de systèmes intérieurs.

Durée : 45 heures

Crédit à l'apprentissage : 0

Exigences : Apprentis en dernière période d'apprentissage.

Systèmes métalliques autoportants : Assembler et installer des systèmes métalliques autoportants.

Durée : 45 heures

Crédit à l'apprentissage : 45

Exigences : Compagnons et Apprentis.

Chariot élévateur - télescopique : Opérer un chariot élévateur télescopique ayant une capacité de moins de 10 000 livres.

Durée : 13 heures

Crédit à l'apprentissage : 0

Exigences : Être âgé d'au moins 18 ans.

Chariot élévateur - vertical : Opérer un chariot élévateur vertical ayant une capacité de moins de 10 000 livres.

Durée : 13 heures

Crédit à l'apprentissage : 0

Exigences : Être âgé d'au moins 18 ans.

Échafaudage tubulaire : Ériger un échafaudage tubulaire et à rosettes.

Durée : 20 heures

Crédit à l'apprentissage : 20

Exigences : Maîtriser les techniques d'érection des échafaudages à cadre-échelle.

Échafaudage tubulaire en porte-à-faux : Installer des échafaudages tubulaires en porte-à-faux.

Durée : 12 heures

Crédit à l'apprentissage : 12

Exigences : Avoir réussi l'activité de perfectionnement échafaudage tubulaire.

Gestion d'une équipe de travail - Communication et leadership : Appliquer des notions de communication et de leadership pour la gestion d'une équipe de travail.

Durée : 45 heures

Crédit à l'apprentissage : 0

Exigences : Compagnons et occupations ayant au moins 2000 heures travaillées et déclarées à la CCQ.

Introduction à la construction durable et aux bâtiments

écologiques : Reconnaître les notions associés à la construction-durable et aux bâtiments écologiques.

Durée : 8 heures

Crédit à l'apprentissage : 0

Exigences : Compagnons et Apprentis.

Nacelle aérienne et plate-forme élévatrice : Utiliser une nacelle aérienne et une plate-forme élévatrice.

Durée : 14 heures

Crédit à l'apprentissage : 14

Exigences : Compagnons et Apprentis.

Plans et devis de bâtiment : Lire et interpréter des plans et devis spécifiques aux bâtiments.

Durée : 60 heures

Crédit à l'apprentissage : 60

Exigences : Être titulaire d'un certificat de compétence d'un métier ou d'une occupation effectuant des travaux de construction de bâtiment.

Sensibilisation à la norme ISO 9001-2000 : Interpréter les éléments de la norme ISO 9001-2000.

Durée : 5 heures

Crédit à l'apprentissage : 0

Exigences : Compagnons et Apprentis.

Soudage - GMAW – une position : Souder des pièces d'acier selon le procédé GMAW dans l'une des quatre positions.

Durée : 60 heures

Crédit à l'apprentissage : Selon le métier

Exigences : Être titulaire d'un certificat de compétence d'un métier ou d'une occupation effectuant des travaux de soudage.

Soudage de pièces d'acier SMAW – une position : Souder différents assemblages de base à l'aide du procédé SMAW dans l'une des quatre positions.

Durée : 60 heures **Crédit à l'apprentissage :** Selon le métier

Exigences : Être titulaire d'un certificat de compétence d'un métier ou d'une occupation effectuant des travaux de soudage.

Activités du programme d'études

Division d'une surface : Diviser une surface à partir des données d'un plan.

*Cette activité est reconnue dans le cadre de l'obligation de formation (article 7).

Durée : 30 heures **Crédit à l'apprentissage :** 30

Exigences : Connaissance des mathématiques de base et de la géométrie. Avoir acquis les compétences à la lecture et l'interprétation de plans et devis.

Érection d'un mur extérieur : Ériger un mur extérieur à partir d'un plan, d'un devis et de matériaux de structure, d'isolation et de recouvrement.

*Cette activité est reconnue dans le cadre de l'obligation de formation (article 7).

Durée : 45 heures **Crédit à l'apprentissage :** 45

Exigences : Avoir acquis les compétences liées aux travaux de base, aux plans et devis et à la division d'une surface.

Modes d'assemblage : Sélectionner les modes d'assemblage des installations de systèmes intérieurs.

*Cette activité est reconnue dans le cadre de l'obligation de formation (article 7).

Durée : 45 heures **Crédit à l'apprentissage :** 45

Exigences : Avoir acquis les compétences liées aux travaux de base.

Plans et devis : Interpréter des plans et des devis relatifs aux systèmes intérieurs.

*Cette activité est reconnue dans le cadre de l'obligation de formation (article 7).

Durée : 60 heures

Crédit à l'apprentissage : 60

Exigences : Compagnons et Apprentis.

Suspension d'un plafond de gypse : Suspendre un plafond de gypse à partir des données d'un plan et devis.

*Cette activité est reconnue dans le cadre de l'obligation de formation (article 7).

Durée : 45 heures

Crédit à l'apprentissage : 45

Exigences : Avoir acquis les compétences liées aux plans et devis, à la division d'une surface et aux modes d'assemblage.

Travaux de base : Effectuer des travaux de base sur des surfaces de béton, de bois et d'acier.

*Cette activité est reconnue dans le cadre de l'obligation de formation (article 7).

Durée : 45 heures

Crédit à l'apprentissage : 45

Exigences : Compagnons et Apprentis.

Formation professionnelle

Répertoire des activités du programme d'études et de perfectionnement 2009-2010

Poseur de revêtements souples

Activités de perfectionnement

Préparation de surfaces - Situations particulières : Préparer une surface avant d'effectuer la pose de revêtements souples dans des situations particulières.

*Cette activité est reconnue dans le cadre de l'obligation de formation (article 7).

Durée : 15 heures

Crédit à l'apprentissage : 15

Exigences : Avoir réussi le module Préparation d'une surface ou avoir 2000 heures travaillées et déclarées à la CCQ à titre de poseur de revêtements souples.

Revêtements de linoléum : Poser des revêtements de linoléum.

Durée : 15 heures

Crédit à l'apprentissage : 15

Exigences : Compagnons et Apprentis.

Chariot élévateur - télescopique : Opérer un chariot élévateur télescopique ayant une capacité de moins de 10 000 livres.

Durée : 13 heures

Crédit à l'apprentissage : 0

Exigences : Être âgé d'au moins 18 ans.

Chariot élévateur vertical : Opérer un chariot élévateur vertical ayant une capacité de moins de 10 000 livres.

Durée : 13 heures **Crédit à l'apprentissage** : 0

Exigences : Être âgé d'au moins 18 ans.

Échafaudage tubulaire : Ériger un échafaudage tubulaire et à rosettes.

Durée : 20 Heures **Crédit à l'apprentissage** : 20

Exigences : Maîtriser les techniques d'érection des échafaudages à cadre-échelle.

Échafaudage tubulaire en porte-faux : Installer des échafaudages tubulaires en porte-faux.

Durée : 12 heures **Crédit à l'apprentissage** : 0

Exigences : Avoir réussi l'activité de perfectionnement échafaudage tubulaire.

Gestion d'une équipe de travail - Communication et Leadership : Appliquer des notions de communication et de leadership pour la gestion d'une équipe de travail.

Durée : 45 heures **Crédit à l'apprentissage** : 0

Exigences : Compagnons et occupations ayant au moins 2000 heures travaillées et déclarées à la CCQ.

Introduction à la construction durable et aux bâtiments écologiques : Reconnaître les notions associées à la construction durable et aux bâtiments écologiques.

Durée : 8 heures **Crédit à l'apprentissage** : 0

Exigences : Compagnons et Apprentis.

Nacelle aérienne et plate-forme élévatrice : Utiliser une nacelle aérienne et une plate-forme élévatrice.

Durée : 14 heures **Crédit à l'apprentissage :** 14

Exigences : Compagnons et Apprentis.

Plans et devis de bâtiment : Lire et interpréter des plans et devis spécifiques aux bâtiments.

Durée : 60 heures **Crédit à l'apprentissage :** 60

Exigences : Être titulaire d'un certificat de compétence d'un métier ou d'une occupation effectuant des travaux de construction de bâtiment.

Sensibilisation à la norme ISO 9001-2000 : Interpréter des éléments de la norme ISO 9001-2000.

Durée : 5 heures **Crédit à l'apprentissage :** 0

Exigences : Compagnons et Apprentis.

Activités du programme d'études

Mesures et calculs : Effectuer des mesures et des calculs.

Durée : 60 heures **Crédit à l'apprentissage :** 60

Exigences : Avoir acquis les compétences liées à l'utilisation des devis et des plans.

Utilisation de devis et plans : Utiliser des devis et des plans.

*Cette activité est reconnue dans le cadre de l'obligation de formation (article 7).

Durée : 45 heures **Crédit à l'apprentissage :** 45

Exigences : Compagnons et Apprentis.
